



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 17 janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE, se sont réunis sous la présidence de Monsieur VAILLANT Frédéric à 20 heures 00 – salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 11 janvier 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BARRANGER Nathalie, SCEATS Fabienne, CHOLIERE Christine, CASTILLE Sandrine, JEANVOI Nicole et KLIMCZAK Maggy ;

Messieurs VAILLANT Frédéric, LIGAUD Guy, MERLET Pascal, SAVARY Yannick (arrivé à 20h10) et Monsieur ERTEL Sébastien.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame SIARD Chantal (Pouvoir à Madame CHOLIERE Christine), Messieurs ANTIGNY Frédéric (Pouvoir à Monsieur MERLET Pascal), BOISSEAU William (Pouvoir à Madame BARRANGER Nathalie) et COLLIN Alexis (pouvoir à Madame CASTILLE Sandrine).

Monsieur VAILLANT Frédéric, Maire, fait l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint pour débiter la séance.

Madame KLIMCZAK Maggy est désignée secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire adresse tous ses vœux à l'ensemble des membres présents.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023
2. Rapports des commissions *et délibérations* :
 - Point sur les Restes A Réaliser de l'exercice 2023
 - *Autorisation engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent*
3. Questions diverses
 - Evolution des loyers au 1^{er} janvier 2024

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023

Pas d'observation.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport des commissions et délibérations

A- Commission « Actions périscolaires et scolaires »

En l'absence de Monsieur ANTIGNY Frédéric, Monsieur le Maire fait part des éléments qu'il lui a fournis préalablement à cette séance :

- Madame Nathalie BOIRON a fait part à la municipalité qu'elle ferait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} septembre 2024. C'est pourquoi, une offre de recrutement, à compter du 02 avril prochain, vient de paraître afin de la remplacer en envisageant une période de tuilage pour préparer au mieux cette transition.
- Le grand ménage de l'école a été réalisé le 04 janvier dernier.
- Les élèves délégués ont de nouveau été reçus en mairie le jeudi 14 décembre 2023 par Monsieur le Maire et ses 3 adjoints. Les idées sont nombreuses. Certaines ne seront pas réalisables et d'autres seront étudiées.
- Dans le cadre des prochains Jeux Paralympiques, notre école avait sollicité le Comité d'Organisation afin d'obtenir des places pour assister à ces derniers. Avec le soutien de la municipalité, 45 élèves (du CM2 au CP) et 10 accompagnants pourront se rendre aux jeux le mercredi 04 septembre 2024 au Stade de France.

Compte tenu de cette opportunité, Madame ANGUILE (directrice du groupe scolaire « Jean MOULIN ») a proposé que la classe transplantée se fasse lors de ce voyage. Cette dernière a quasiment bouclé le projet : hébergement, visite du Louvre et de ses jardins, Jeux paralympiques, visite de PARIS (Montmartre / la Tour Eiffel / bateau-mouche) et de VERSAILLES.

En outre, en complément de cette programmation, la municipalité a sollicité nos élus siégeant à l'Assemblée Nationale et au Sénat afin d'envisager une visite des deux chambres formant notre Parlement.

Une participation financière des familles sera nécessaire au vu du coût de ce projet (environ 20 000 € malgré l'entrée gratuite de plusieurs sites touristiques pour les enfants) et tous ne pourront malheureusement pas partir (compte tenu du nombre de places attirées).

A ce titre, une demande de subvention exceptionnelle a été déposée auprès de la municipalité pour apporter son soutien financier.

- Un courrier sollicitant la création d'un poste en surnuméraire pour une durée de 3 ans à la prochaine rentrée scolaire a été signé conjointement par les Représentants des Parents d'Elèves, les institutrices et Monsieur le Maire afin de renforcer l'encadrement de nos élèves en difficultés ; car force est de constater que certains d'entre eux ont des comportements difficiles qui ne facilitent pas le quotidien et surtout les apprentissages.
- Un courriel de l'Education Nationale est parvenu récemment en mairie quant à la prochaine carte scolaire pour l'exercice 2024 / 2025. A ce jour, la commune n'est pas concernée par d'éventuelles évolutions.

B- Commission « Actions sociales »

En l'absence de Madame SIARD, Monsieur le Maire informe que :

- Colis de Noël : l'ensemble des bénéficiaires a été de nouveau satisfait de cette traditionnelle opération.

- Café population : cette réunion, en présence de 3 agents de la C.C.L.S.T., est prévue le lundi 12 février prochain et est destinée aux élus et personnels municipaux afin d'échanger sur les services dédiés à la population.
- Club du Temps Libre : cette association devrait renouveler prochainement son bureau ainsi que ses statuts afin d'impulser un nouvel élan. La municipalité reste bien entendu à disposition si besoin.
- LAP'S : pour Lieu d'Accueil Parents Sud Touraine est un service itinérant de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine qui sillonne les routes du territoire à la rencontre des parents. Le LAP'S les accueille librement et gratuitement pour échanger individuellement ou collectivement, pour rechercher une information, un service, un accompagnement, pour trouver des réponses à leurs questionnements de parents. Celui-ci sera présent dès demain et tous les jeudis par quinzaine sur la place de la mairie de 15h00 à 18h00.

C- Commission « Animation / associations / culture et jeunesse »

Madame CHOLIERE mentionne que :

- B2X : la création d'un parcours ludique, dont le thème central serait l'eau en lien avec le projet de végétalisation de la cour de l'école, partirait du parcours santé en direction du groupe scolaire. Ce projet est fort intéressant et s'échelonne sur 2 ans. Toutefois, son coût demeure assez conséquent (50 à 60 000 €) et nécessite l'obtention de subventions. C'est pourquoi, une prochaine rencontre avec les services de la C.C.L.S.T ; doit avoir lieu pour envisager toutes les pistes de financements car le programme « LEADER » est compliqué à mettre en œuvre et le Fonds Vert est épuisé à ce jour.
- BULLETIN ANNUEL : Madame CHOLIERE remercie tous ceux qui ont participé à sa distribution dans les boîtes aux lettres.
- NACEL : le prochain spectacle se déroulera le samedi 09 mars à 20h30 dans la salle de La Tuilerie. Il s'agit d'un conte musical intitulé « MORPHOSE » et réalisé par des artistes basés à DOLUS-LE-SEC (Amélie ROBINET et Guillaume HADDAD).
Le prochain festival « Jeune Public » accueillera 2 classes de maternelle et 2 classes de primaire les 14 et 15 mars autour de danses corporelles.
- TENNIS : de nouvelles fissures ont été constatées dernièrement sur le premier court. Une visite sur site avec l'entreprise qui avait réalisé les travaux a eu lieu hier. La collectivité est en attente de ses conclusions.

D- Commission « Artisanat / commerces / communication et nouvelles technologies »

Monsieur SAVARY expose que :

- Le Syndicat Mixte de Transports Scolaires (S.M.T.S.) a sanctionné d'exclusion temporaire 4 élèves chambourgeois dans le courant des mois de novembre et décembre derniers pour des comportements contraires au règlement intérieur. A ce titre, compte tenu des difficultés de recrutement des chauffeurs et de la recrudescence des incivilités que ces derniers doivent gérer alors qu'il ne s'agit pas de leurs missions premières, les membres du Conseil d'Administration ont pris la décision d'appliquer une politique plus répressive en 2024.

E- Commission « Bâtiment et voirie »

Monsieur le Maire précise que :

- **ALARMES** : suite aux modifications relatives à notre prestataire (internet / téléphonie) et à l'usure des matériels, plusieurs devis ont été sollicités afin de renouveler les systèmes de protection actuels.
- **AUDIT ENERGETIQUE** : une entrevue est prévue le lundi 12 février à 9h30 en mairie avec les services de l'A.D.A.C. et le C.A.U.E.
- **COMPOSTAGES COLLECTIFS** : depuis le 1^{er} janvier 2024, tous les déchets alimentaires ne doivent plus être insérés dans les bacs noirs mais compostés. A ce titre, la C.C.L.S.T. devait mettre à disposition des composteurs collectifs (à proximité des services techniques municipaux) pour tous les chambourgeois ne disposant pas d'un jardin de plus de 100 m². Cependant, cette opération a pris du retard suite au souci d'approvisionnement du matériel mais cela devrait rentrer dans l'ordre d'ici la fin du 1^{er} trimestre.
- **PETITION** (lieu-dit « L'Etang ») : les travaux sont finalisés et une réception de chantier conjointe doit avoir lieu prochainement avec la commune de CHANCEAUX-PRES-LOCHES.
- **VOIRIE / GROUPEMENT DE COMMANDES C.C.L.S.T.** : une inspection des voiries communales est prévue demain à 11h00 pour déterminer quelles réfections seront envisagées, avant de les soumettre à l'étude du prestataire lors du rendez-vous du lundi 22 janvier.

F- Commission « Environnement / habitat / qualité de vie et urbanisme »

Monsieur le Maire fait un point sur les dossiers en cours :

- **CIRCULATIONS DOUCES** : « E.C.R. Environnement » doit nous adresser prochainement les Documents de Consultation des Entreprises.
- **EnR** : la municipalité est en attente du retour des services de la C.C.L.S.T. à ce sujet.
- **P.L.U. / REVISION GENERALE** : la première réunion s'est tenue ce lundi 15 janvier. Il s'agissait d'une séance relative à la formation des membres du groupe de travail. La majorité d'entre eux fait part d'un retour positif notamment quant à l'approche du sujet par monsieur ROBIN (cabinet « AUDDICE »). Monsieur le Maire insiste de nouveau quant à l'investissement de chacun et au rythme soutenu à venir. Il rappelle le calendrier des 3 mois à venir, liste les besoins de collecte d'informations sollicités par le cabinet d'étude et indique qu'une prochaine séance sera programmée au début du mois de février.
- **VIDEOPROTECTION** : suite à l'audit réalisé par les services de la gendarmerie nationale (implantation de 16 caméras), plusieurs devis vont être sollicités ainsi que diverses recherches de financements. Monsieur le Maire fait état de l'évolution des coûts relatifs à notre contrat d'assurance pour les bâtiments municipaux : quasiment 3 000 € sur 5 ans soit une hausse de l'ordre de 27.50 %.
Madame SCEATS propose une alternative via l'organisation d'une réunion d'information / prévention avec les services de la Gendarmerie Nationale et/ou des Sapeurs-Pompiers. Cette dernière permettrait de sensibiliser les élèves du groupe scolaire à la préservation des biens d'autrui. Les membres de l'assemblée sont plutôt favorables à cette démarche. Néanmoins, Monsieur le Maire précise que cette intervention ne pourra se faire qu'avec l'aval des institutrices ou des services de l'Education Nationale. Il rappelle notamment que les actes d'incivilités ou de vandalisme sont globalement commis par des personnes extérieures au territoire communal

G- Commission « Finances »

Restes A Réaliser 2023 :

OPERATIONS		TYPE	COMPTES	DEPENSES	COMPTES		RECETTES
84	VOIRIE	TRAVAUX	2151	6 000,00 €			
141	D.E.C.I.	TRAVAUX	2156	2 500,00 €	DETR	13461	8 750,00 €
143	EGLISE	MO DCE-AO	2131	10 000,00 €			
148	CIRCULATIONS DOUCES	MO DCE-AO	212	10 000,00 €			
TOTAL GLOBAL				28 500,00 €			8 750,00 €

L'exercice 2023 est plutôt une bonne année budgétaire.

Les dépenses de fonctionnement sont inférieures aux prévisions, notamment pour les postes « électricité, gaz et carburant ».

Les Restes A Réaliser précisés ci-dessus ne sont pas conséquents.

Tous ces éléments combinés augurent des dépenses moindres que l'an passé (d'un ordre prévisionnel d'environ 150 000 €) permettant de financer des projets qui restent à déterminer.

- *Délibération : Autorisation engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent*

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

" Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, **dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.**

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus."

Monsieur le Maire propose :

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le montant budgétisé au titre de l'exercice 2023 pour les dépenses d'investissement, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, à hauteur d'une somme globale de **887 951.60 €**,

VU les opérations actuellement en cours,

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser l'engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 221 987.90 € comme suit :

- OP 80 (Ecole)	- compte 2131 (203)	10 000.00 €
- OP 84 (Voirie divers)	- compte 2151	15 000.00 €
- OP 86 (Tuilerie)	- compte 2131 (203)	5 000.00 €
- OP 96 (Acquisition de matériel)	- compte 2157	5 000.00 €
- OP 131 (Bâtiments-toitures)	- compte 2131 (203)	15 000.00 €
- OP 136 (Ponts Romains)	- compte 212	5 000.00 €
- OP 143 (Eglise)	- compte 2131	60 000.00 €
- OP 148 (Circulations douces)	- compte 2152	60 000.00 €
- OP 155 (Enfouis. réseaux)	- compte 2153	45 000.00 €

Et précise que toutes les dépenses engagées seront inscrites au Budget Primitif 2024 et aux opérations prévues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les dispositions précitées.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver ces dispositions (n° 2024-01-D01).

BUDGET PREVISIONNEL 2024 :

Subventions déposées à ce jour :

- EGLISE = D.E.T.R. et F.D.S.R. « fonds spéciaux »
- CIRCULATIONS DOUCES = F.D.S.R., Contrat Partenariat Etat Région (P.C.E.R.) et Fondation du Patrimoine (souscription)
- PUMPTRACK = « Plan 5 000 terrains de sports en 2024 »

Demandes de subventions à venir :

- Amendes de police = sécurisation voirie / Les Hélas
- Amendes de police = sécurisation voirie / rue Abbé HARDION et rue du Val de l'Indre

Monsieur le Maire informe chaque président de commission de la nécessité de réunir sa commission pour déterminer quels projets seront soumis à la constitution du prochain budget prévisionnel (arbitrages à venir) qui sera voté fin mars / début avril.

3. Questions diverses

Evolution des loyers au 1^{er} janvier 2024

Monsieur le Maire fait état des évolutions tarifaires survenues en ce début d'exercice.

Calendrier associatif

Monsieur le Maire indique que la prochaine réunion du Comité des Fêtes est prévue le vendredi 19 janvier à 19h30 et l'assemblée générale de la Bibliothèque aura lieu le vendredi 26 janvier à 18h30.

Vœux à la population

Monsieur le Maire rappelle que le rendez-vous est fixé à 19h00 et souhaite la présence de la majorité des membres du Conseil Municipal.

Vœux de la C.C.L.S.T.

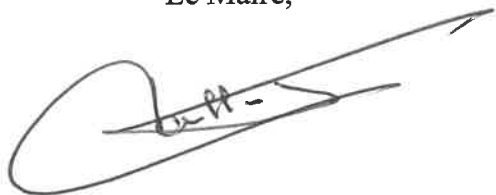
Monsieur le Maire indique que ces derniers se dérouleront le jeudi 25 janvier à 17h00.

La séance est clôturée à 21 h 15
Date du prochain conseil municipal : mercredi 21 février 2024 à 20 h 00

PROCES VERBAL DU MERCREDI 17 JANVIER 2024

SIGNATURES

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Vaillant', written over a horizontal line.

VAILLANT Frédéric

La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Maggy Klimczak', written over a horizontal line.

KLIMCZAK Maggy

